

EXPEDITION

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE VINGT CINQ MARS.

À la requête de :

La société SUCRES ET DENREES, dont le siège social est à PARIS 8^{ème}, 20-22, rue de la Ville L'Evêque, représentée par son représentant légal pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Bruno PICARD, Avocat au Barreau de Paris, domicilié à PARIS 6^{ème}, 7, rue de Sèvres.

Agissant en vertu de :

Un jugement rendu le 9 juillet 2020 par le Tribunal Judiciaire de Paris, signifié et définitif ;

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 12 mars 2021.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour, à 14 heures, à PARIS 16^{ème}, 67, boulevard Exelmans à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers appartenant à Monsieur Karim KARIM et formant :

- Lot n° 278 : au 1^{er} sous-sol, Escalier C, une cave,

- Lot n° 338 : au 2eme sous-sol, Escalier C, un emplacement de parking.

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation de standing.

J'ai pu apprendre que le syndic était le cabinet LOISELET ET DAIGREMONT, 12, rue Chernoviz, 75016 PARIS.

J'ai procédé aux opérations suivantes en présence de Monsieur KARIM.

J'ai procédé à la description des biens.

Lot n° 278 : Il s'agit d'une cave située au 1^{er} sous-sol, portant le numéro 55, elle comporte une porte équipée d'une serrure et présente le gros œuvre à l'état brut.

Lot n° 338 : Il s'agit d'un emplacement de parking situé eu 2eme sous-sol portant le numéro 38 qui mesure environ 2.75 mètres de large sur 5 mètres de long.

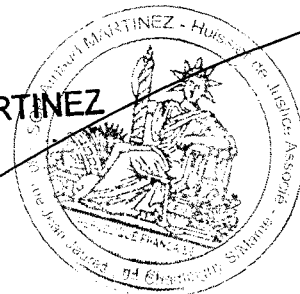
Mes opérations se sont terminées à 15 heures 10 (durée des opérations 1 heures 10)

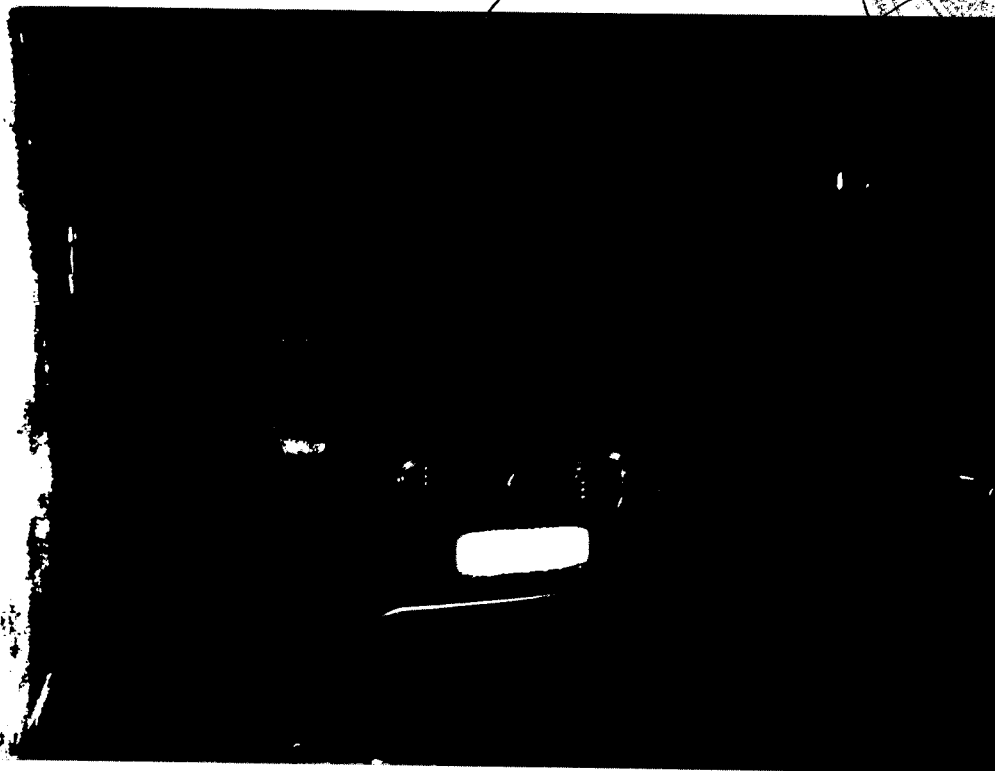
Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ





Annexé à mon procès-verbal de constat
en date du 25/03/2021